

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1329

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Terrailon - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneire, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016**Délibération n° 2016-1329**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Bron

objet : **Terraillon - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Situé au nord-est de la Commune de Bron, en limite des Communes de Vaulx en Velin et de Villeurbanne, le quartier du Terraillon constitue l'un des principaux sites de copropriétés fragilisées de l'agglomération lyonnaise.

Il fait l'objet, depuis plus de 12 ans, d'un projet de développement social urbain qui a permis d'engager, dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise, de nombreuses actions en matière de requalification des espaces publics, d'intervention sur l'habitat et d'implantation de services publics.

La convention signée avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) le 21 février 2008 a déterminé 5 sous-opérations pour mener à bien le projet de renouvellement urbain du quartier Terraillon, dont l'aménagement du secteur Terraillon, sous forme de zone d'aménagement concerté (ZAC), sous maîtrise d'ouvrage concédée, mais dont les acquisitions foncières resteront conduites directement par la collectivité, à l'appui d'une déclaration d'utilité publique (DUP) arrêtée en décembre 2012.

Pour mettre en œuvre cette opération, le Conseil de la Communauté urbaine avait, par anticipation, approuvé, par délibération n° 2003-1251 du 7 juillet 2003, l'engagement d'une 1ère phase d'acquisitions, pour un coût total prévisionnel de 1 500 000 €.

Par délibération en date du 14 juin 2004, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé l'extension du périmètre d'acquisition.

Une 2° phase d'acquisitions a alors pu être engagée au moyen d'une individualisation complémentaire de l'autorisation de programme, approuvée par délibération n° 2005-2699 du 21 juin 2005, pour un montant de 41 872 197 €, portant le montant global de l'autorisation de programme à 43 372 197 €.

La ZAC Terraillon a été créée le 20 septembre 2010. Elle prévoit l'acquisition de 304 logements au sud, afin de conduire une opération de démolition/reconstruction et le principe de démolition/reconstruction des 130 logements du nord de la ZAC.

Les acquisitions sont conduites par la Métropole de Lyon, au moyen d'une DUP arrêtée le 5 décembre 2012, qui a donné lieu à une ordonnance d'expropriation prise le 4 décembre 2014, suivie d'une ordonnance d'expropriation rectificative prise le 10 décembre 2014 et d'une 3° ordonnance d'expropriation rendue le 7 octobre 2015.

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 adoptée par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

Un complément d'autorisation de programme a été approuvé par délibération n° 2015-0641 du 21 septembre 2015, lequel correspond :

- aux acquisitions foncières et aux frais notariés de la tranche sud de la ZAC,
- aux frais de sécurisation et de relogement,

- ainsi qu'aux régularisations foncières et dernières acquisitions du secteur de l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA).

Ce complément a porté le montant global de l'autorisation de programme à 49 165 248 €.

Il a été mentionné dans la délibération du 21 septembre 2015 précitée, que des autorisations de programme seraient demandées ultérieurement pour conduire les acquisitions nécessaires sur la tranche nord de la ZAC, tranche sur laquelle 95 logements restent à acquérir pour un coût global de 7 945 488 €.

Cette tranche est inscrite dans le protocole de préfiguration du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), protocole prévoyant une signature de la nouvelle convention ANRU, à la mi-2017. Mais des acquisitions amiables doivent être engagées dès à présent, pour répondre aux sollicitations des propriétaires de ces logements.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire visant à engager une partie des acquisitions des 95 logements de la tranche nord de la ZAC, pour un montant de 4 000 000 €.

Une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 3 945 488 € sera demandée ultérieurement pour permettre l'achèvement des acquisitions foncières de la ZAC.

Le montant de l'ensemble des acquisitions consacrées aux 2 tranches de la ZAC a été estimé à 28 737 835 €, montant qui sera intégralement pris en charge par l'aménageur Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL) dans le cadre du contrat de concession ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'engagement d'une partie des acquisitions foncières nécessaires (95 logements) de la tranche nord de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Terrailon à Bron, pour un coût de 4 000 000 €.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant total de 4 000 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 600 000 € en 2016,
- 2 000 000 € en 2017,
- 1 400 000 € en 2018,

sur l'opération n° 0P17O0827.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 53 165 248 € en dépenses et 30 675 636 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.